

Même si le territoire de la MRC de Lotbinière s'étend sur plusieurs kilomètres le long du fleuve, les accès publics à l'eau semblent difficiles à répertorier.

Selon l'organisme Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la région de Québec et Chaudière-Appalaches, trois sites pourraient être aménagés en plage. Les endroits ciblés sont à Lotbinière, près du quai, et à Leclercville, non loin de l'embouchure de la rivière du Chêne. Le site de Saint-Antoine-de-Tilly, dans les Fonds, apparaît plus difficile d'accès puisqu'il faut marcher sur un terrain privé et qu'aucun stationnement n'est disponible.

« Nous n'avons pas réellement de zones désignées comme plages », a commenté de son côté Marie-France St-Laurent, porte-parole de la MRC de Lotbinière. Celle-ci invite les gens à découvrir les lieux de baignades, comme les piscines, les jeux d'eau, les rivières et les rampes de mises à l'eau via le site de Vivre en Lotbinière.



Plusieurs sites ensablés permettent de se détendre en bordure du fleuve. TC Media – Vincent Breton

Baignade

Le dossier de la baignade est plus complexe, selon les informations reçues. Alors que la Ville de Lévis avance l'idée d'un projet-pilote dès la prochaine année, la ZIP estime qu'il y a encore de travail à faire pour autoriser la baignade, même si cela est possible.

Pour Hamida Hassein-Bey, directrice de ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, il manque encore beaucoup de données pour permettre aux plaisanciers d'aller dans le fleuve. « La Ville de Lévis ne fait pas de tests, soutient-elle. La Ville de Québec en faisait depuis plusieurs années. » Dans un texte du *Soleil*, paru il y a quelques semaines, un porte-parole de la Ville de Lévis précisait toutefois que son organisation effectuait chaque année des tests aux prises d'eau.

D'ici à ce que la baignade soit permise sur le territoire de Lévis, Mme Hassein-Bey espère que les sites potentiels de plage soient préservés.

La MRC de Lotbinière ne tient pas de données sur la qualité de l'eau.